

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session Ordinaire**  
**Vendredi 3 Juillet 2026 – 20h00**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR :**

**Collectif Espoir Gravenoire**

Temps d'échange avec la présence de deux membres du collectif

**Administration générale**

1°) Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2026

2°) Retour sur la désignation de la Commission Communale des Impôts Directs

**Patrimoine communal**

3°) Point sur la médiation en cours

4°) Constitution d'une servitude de passage des eaux pluviales

5°) Coupe de bois – Travaux de maintenance

**Vie associative**

6°) Subventions aux associations

**Affaires financières**

7°) Convention Budget Ecologique Citoyen 3

**Questions diverses**

**L'an deux mille VINGT SIX, le TROIS JUILLET** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-François ANDANSON.

**Date de convocation** : 29 Juin 2026

**Présents** : Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Philippe PIQUET, Sylvie MOULY, Jérôme ANDAN, Christophe MALLET, Jean-Claude CHABORY, Françoise GAUTHIER, Carine GAUTHIER, Marion SABART, Laurent BEAUDON-NAT, Céline ROUEL, Valentin MOINS, Quentin LEMAIRE.

**Absents** : Léa CONTU qui a donné pouvoir de voté à Marion SABART.

*Madame Carine MIGNOT est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.*

---

**COLLECTIF ESPOIR GRAVENOIRE**

---

**Temps d'échange avec la présence de deux membres du collectif**

Présence de Julien TESTU de Ribeyre, commune de Vernines et de Julien BUVAT de Molède, commune d'Orcival.

Ils représentent le collectif regroupant des habitants de Vernines, Orcival et Saint-Bonnet-près-Orcival :

- Problème de cadre de vie.
- Réunion de février afin de collecter des informations :
  - Impact paysager : 9 hectares seraient exploités
  - Etude par Géoprojet (bureau d'études diligenté par le Conseil Départemental suite au classement UNESCO) : l'impact paysager serait d'environ 20 hectares
- 40 camions par jour
- Vents dominants (bruits et poussières)
- Risque de silicose (maladie)

*Arrivée de Madame Céline ROUEL à 20h20.*

- Les inquiétudes :

- Ilots de chaleur
- Inventaire faune et flore
- Hydrologie

- Accès : Hypothèses Les Crozes (Chemin des Bourelles) ou par le bas de d'Orcival.

Au-delà de la distance pour les bâtiments historiques (basilique d'Orcival).

- Action en cours : pétition avec 617 signataires.

Recours devant le Tribunal Administratif par un concitoyen.

Le 9 juillet est prévu une réunion avec les ayants-droits.

Le collectif demande un vote du conseil municipal pour se positionner à défendre le collectif et à trouver une autre solution d'exploitation.

Mise en place à partir de septembre : communication avec les médias pour novembre et décembre.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

---

### **1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 28 Mai 2026.

(Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

### **2°) Retour sur la désignation de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire présente le tableau des commissaires titulaires et des commissaires suppléants retenus.

| COMMISSAIRES TITULAIRES                                                                                       | COMMISSAIRES SUPPLEANTS                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANDAN Jérôme<br>CHABORY Jean-Claude<br>MOULY Sylvie<br>MALLET Christophe<br>MIGNOT Carine<br>GAIDIER Michelle | SOUSA Frédéric<br>BONNET Pierre<br>LAFARGE Bruno<br>GAUTHIER Carine<br>ROUEL Céline<br>VALLEIX Laurette |

## **PATRIMOINE COMMUNAL**

---

### **3°) Point sur la médiation en cours - Requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la requête déposée au greffe du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par Madame COHADE et Monsieur COSTE le 17 février 2026.

Par ordonnance du 18 mars 2026, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Madame Catherine PERAUDIN en qualité de médiatrice.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées et sont parvenues à un accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et toutes pièces s'y rapportant.

(Vote: 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

### **4°) Constitution d'une servitude de passage des eaux pluviales - Le Bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de régulariser la servitude de passage de la canalisation d'eau pluviale traversant les parcelles cadastrées section ZN n°169, ZN n°171, ZN n°176, ZN n°177 et ZN n°178 reliant l'impasse de la Colline et la Route de la Vallée, par un acte authentique. Le plan cadastral est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que les frais liés à l'acte notarié seront à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la régularisation de la servitude de passage de la canalisation d'eau pluviale,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

(Vote: 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

### **5°) Coupe de bois – Travaux de maintenance**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de l'ONF concernant la Forêt sectionale de Villejacques-Moulin : matérialisation du périmètre sur 100 ml (en limite des autres forêts riveraines) pour un montant de 320 €HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de **VALIDER** ces travaux,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

## VIE ASSOCIATIVE

---

### 6°) Subventions aux associations - Association « Le Lien »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Il précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.

Monsieur le Maire précise que la commission « **Sport, jeunesse et vie associative** » s'est réunie afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026, il a été demandé à l'Association « **Le Lien** » de fournir un complément d'information.

Afin de permettre à l'Association « **Le Lien** » de financer les moyens mis en œuvre pour améliorer la lisibilité du marché hebdomadaire, l'Association a sollicité une aide financière d'un montant de **TROIS CENT EUROS (300€)**.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé le dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 Mai 2025.

Au vu de la demande, compte-tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « **Sport, jeunesse et vie associative** »,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'accorder à l'Association « **Le Lien** » une subvention d'un montant de **TROIS CENT EUROS (300€)**.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 « **Dépenses de fonctionnement** »
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

(Vote: 14 Pour 0 Contre 1 Abstention)

### La société de chasse de Saint-Bonnet

La société de chasse demande le gel de la subvention devant financer en partie la pose de panneaux photovoltaïque car le projet est abandonné pour le moment.

(Vote: 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

## AFFAIRES FINANCIERES

---

### 7°) Convention Budget Ecologique Citoyen 3

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juillet 2025 par laquelle le Conseil Municipal accepte la mise à disposition des parcelles cadastrées section AC n°146, 153, 11 et 12, ainsi que les parcelles cadastrées section ZD n° 378 et 384, pour le projet présenté par l'Association « **Le Lien** ».

Monsieur le Maire rappelle que le projet présenté par l'Association « **LE LIEN** » consiste en :

- la plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers afin d'apporter des ilots de fraîcheur et ainsi œuvrer dans le cadre de la transition écologique. Les arbres fruitiers mis en place permettront également d'être dégustés par les enfants de l'école Alain Ollier.
- la mise en place de panneaux d'information.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition des parcelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces s'y rapportant.

(Vote: 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

## QUESTIONS DIVERSES

---

\* **CCAS – Les actions de préventions contre la canicule sont évoquées.**

\* **Retour sur le Conseil d'Ecole du 16 juin 2026.**

\* **Arrêt de bus en direction du Lycée de Chamalières.**

\* **Etude Bord de rivière.**

*La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 10/09/2026.  
Approuvé en séance du Conseil Municipal du 10/09/2026,  
mis en ligne sur [www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr](http://www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr) le 15/09/2026.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.*

**Carine MIGNOT,**

Secrétaire de séance

**Jean-François ANDANSON,**

Maire